

République Française --- Département Aveyron Commune d'Arviou	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ARVIEU
Séance du 22 février 2021	
<p>L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Arviou s'est réuni dans la salle du rez-de-chaussée de la Grange du Jardin d'Arviou (compte tenu des mesures barrières à respecter, liées au Covid 19) en séance ordinaire, à huis clos.</p> <p>Les membres du conseil municipal de la commune d'Arviou, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mmes Gislaïne ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Audrey CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Rodolphe ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSSETTES, René VERGELY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Anne-Lise CASTELBOU donne procuration à Hélène BOUNHOL Mme Marie-Paule BLANCHYS a été élue secrétaire de séance.</p>	
Nombre de conseillers : - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 14 - absents : 1	<u>Date de convocation</u> : 11 février 2021 <u>Date d'affichage</u> : 11 février 2021

Marie-Paule BLANCHYS demande à Monsieur le Maire à prendre la parole, pour dresser un bilan succinct de ce début de mandature, pour mettre en avant les évolutions quant à la communication au sein du conseil et sur la nécessité de renforcer l'esprit d'équipe.

MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle

- La délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 qui, suite aux élections municipales 2020, fixait le nombre d'adjoints au nombre de 4,
- La démission de Monsieur Jean-Marie ALMÈS au poste de deuxième adjoint et au poste de conseiller municipal acceptée par monsieur le Sous-Préfet de Millau, en date du 10 février 2021.

Monsieur le Maire précise que dans le cas où l'on souhaite réduire de nombre de postes d'adjoints (de 4 postes à 3), il convient de délibérer à nouveau pour fixer le nombre de postes d'adjoints au vu du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ; sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions DECIDE de modifier le nombre d'adjoints, en le portant de 4 à 3.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les élus que

- compte tenu de la démission de Monsieur Jean-Marie ALMÈS au poste de deuxième adjoint et au poste de conseiller municipal ; démission acceptée par Monsieur le Sous-Préfet de Millau, en date du 10 février 2021,

- compte tenu de la décision de supprimer un poste d'adjoint, il convient de modifier l'ordre du tableau du conseil municipal, sachant que les adjoints en place prennent simplement le rang supérieur.

Sont donc désignés :

- 1^{er} adjoint – Marie-Paule BLANCHYS,
- 2^o adjoint – Gislaine ALARY,
- 3^o adjoint – René VERGELY.

En conséquence, Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le nouveau tableau du conseil municipal, annexé à la présente délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE le nouveau tableau du conseil municipal.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu

- de la démission de Monsieur Jean-Marie ALMÈS au poste de 2^{ième} adjoint,
 - de la décision de réduire le nombre de postes d'adjoints (de 4 postes à 3),
- il convient à nouveau de délibérer sur les indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

Il rappelle les indemnités fixées en séance du conseil du 29 mai dernier, soit :

Taux en % de l'indice 1027 (conformément au barème fixé par les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Maire : 24.80 % - 964.57 € en brut

1^{er} adjoint : 4.55 % - 176.97 € en brut

2^{ème} adjoint : 4.55 % - 176.97 € en brut

3^{ème} adjoint : 4.55 % - 176.97 € en brut

4^{ème} adjoint : 4.55 % - 176.97 € en brut

et propose donc de reconduire les mêmes taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, 1 abstention,

DECIDE de garder les mêmes taux en % de l'indice 1027, soit :

Maire : 24.80 % - 964.57 € en brut

1^{er} adjoint : 4.55 % - 176.97 € en brut

2^{ème} adjoint : 4.55 % - 176.97 € en brut

3^{ème} adjoint : 4.55 % - 176.97 € en brut

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au C/6531 du budget principal 2021,

DIT que les indemnités de fonction seront payées mensuellement,

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 29 mai 2020.

BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATION DE MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

INSTALLATION DU WIFI DANS LE CENTRE BOURG D'ARVIEU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait été retenue pour le projet Européen WiFi public WiFi4EU, par l'attribution d'une subvention de 15000 € concernant le financement de l'installation du WIFI sur le centre bourg d'Arvieu.

Les travaux d'installation de cet équipement ont été effectués par la société « SAS ISR Pro », et la commune a bien validé le rapport d'installation. Il convient maintenant de payer l'entreprise, sachant qu'un complément d'équipement a été effectué et qu'il restera à charge de la commune la somme de 3000 €.

Monsieur le Maire rajoute que le budget primitif de la commune ne sera voté que fin mars, et que conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, le conseil municipal peut jusqu'à l'adoption du budget, lui donner l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la dépense ci-après, en créant une opération d'équipement « WIFI Bourg d'Arviu », avant le vote du budget primitif principal de l'année 2021:

Dépense Investissement	Travaux Installation WIFI à Arviu	C/21538 – op. 96	18 000 €
Recette Investissement	Subvention Europe	C/1328 – op. 96	15 000 €

LOGEMENT LOCATIF DE CAPLONGUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délibération du conseil municipal en date du 3 décembre 2008, qui fixait le montant du loyer du logement de Caplongue à 330 €. Comme il l'était prévu dans le bail, ce loyer avait été réindexé tous les ans, ce qui le porte à ce jour à 362.39 €.

Monsieur le Maire ajoute que la locataire a quitté le logement au mois d'octobre dernier, et qu'une demande d'attribution de ce logement vient d'être effectuée, pour entrer dans les lieux au 15 mars prochain.

En conséquence, monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le nouveau montant du loyer.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
FIXE le montant du loyer du logement locatif de Caplongue à 360 €/mois,
DECIDE que ce loyer sera révisable tous les ans,
PRECISE que les charges sont non comprises,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail avec le nouveau demandeur, à compter du 15 mars 2021.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (PROCEDURE ADAPTEE) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA RESTAURATION EN SAISON ESTIVALE A LA BASE NAUTIQUE DE LA PLAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réflexion menée concernant la valorisation de la plage d'Arviu Pareloup et du bâtiment de la base nautique, il conviendrait de lancer un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) pour la délégation de service public concernant la gestion de la restauration à la base nautique pour la prochaine saison estivale.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE du recours à la Délégation de Service Public simplifiée, pour l'exploitation de la restauration de la Base Nautique,
AUTORISE monsieur le maire à effectuer un avis d'appel à la concurrence et conduire la procédure.

QUESTIONS DIVERSES

- **Communauté de Communes Lévézou-Pareloup** – En remplacement de Monsieur Jean-Marie ALMES, sont désignés membres de la Commission Economique, Jean-Luc GINESTE, Marie-Paule BLANCHYS et Gislaine ALARY en remplacement en cas de nécessité.

- **SMICA** - En remplacement de Monsieur Jean-Marie ALMES, est désignée déléguée au Smica, Madame Gislaine ALARY.

- **Sollicitation des Loco-Motivés** pour une mise à disposition des locaux du garage d'Arvieu (fermé depuis quelques mois) afin d'y assurer toute la logistique de l'activité de l'association.

Jean-Charles VAYSETTES, producteur des Loco-Motivés, quitte la salle.

Il est précisé que l'association s'interroge sur le fait de rester implantée sur la commune ou bien de partir s'installer sur La Primaube.

Il est indiqué que l'actuel garage pourrait servir aussi au projet Fablab (Atelier partagé). Toutefois, la colocation (Loco-Motivés et Fablab) semble difficile compte tenu de contraintes liées à l'alimentaire.

Favorise-t-on l'installation des Loco-Motivés sur la commune ?

Monsieur le maire indique aussi qu'un atelier relais pourrait peut-être s'envisager.

Il demande si le conseil est favorable au changement de destination de ce garage, sachant qu'il sera nécessaire d'y effectuer quelques travaux d'isolation, de grand nettoyage.

Afin de dépanner Les Loco-Motivés, le conseil municipal décide dans un premier temps, de leur mettre ce local temporairement à disposition, et en les accompagnant au mieux s'ils devaient le quitter.

Le nettoyage de fond sera à charge de la commune et réalisé par une entreprise spécialisée. Si des investissements sont nécessaires, il convient de les évaluer au plus vite et avant signature du bail.

Monsieur VIGROUX sera contacté pour voir les conditions d'arrêt de son bail.

- **Assainissement de Pareloup** – Monsieur le Maire informe l'assemblée que des négociations sont en cours avec la famille SOULIE pour l'achat d'un terrain situé derrière Fouletiers, destiné à l'implantation de la station d'épuration.

La famille SOULIE demande le déclassement d'une partie d'un chemin qui n'existe plus sur le terrain, situé entre les parcelles cadastrées C n°38 et 102. Il convient de voir si ce déclassement peut permettre une liaison en direction du chemin de Paulhe Rouby.

De plus, monsieur le maire informe les élus qu'il serait nécessaire de régulariser la propriété de la voie communale reliant Pareloup à Notre-Dame-d'Aures. La commune pourrait acquérir la parcelle bordant cette voie, située contre la propriété FRAYSSINHES, pour permettre des places de stationnement supplémentaires à l'entrée de la cité de Pareloup.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur ces différents points.

- **Déclassements chemins Sérieux** – Madame Laure THERON demande si la commune serait favorable pour baisser le tarif de la vente du chemin de Sérieux. Suite à la demande de Madame Laure THERON et suite à l'enquête publique, le conseil municipal avait délibéré pour le vendre au tarif habituel appliqué pour les chemins ruraux, 1€/m², soit un montant total de 5 540€. Le conseil émet un avis défavorable à la demande précitée.

- **Projet de réalisation de logements au presbytère d'Arvieu.** Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec M. GROS, d'Aveyron Ingénierie et que dans un premier temps il est nécessaire d'y effectuer différents diagnostics.

Certains élus s'interrogent sur ce projet de réalisation de logements.

Il faut peut-être mener une réflexion globale sur l'habitat pour les années futures et contacter éventuellement d'autres organismes de réalisations et gestionnaires de logements sociaux (Aveyron Habitat par exemple).

Groupe de réflexion sur l'habitat : Guy LACAN, Jean-Charles VAYSETTES, Vincent BENOIT, Cécile LACAZE, Marie-Paule BLANCHYS, Audrey CASTELBOU.

- **Clocher d'Arvieu** - Monsieur le Maire fait état de la visite de la société BODET, concernant l'état des lieux des clochers d'Arvieu et de Caplongue. L'ensemble du clocher d'Arvieu (mur, poutres, plancher...) nécessite d'importants travaux d'entretien et de rénovation. L'entreprise Barthez doit fournir un devis pour la réfection du plancher qui est à refaire intégralement.

La mise en place d'un échafaudage pour ces travaux risque d'être compliquée. Pour cela, un chantier participatif pourrait être lancé. Il est tout de même décidé de demander un devis. De plus, il a été constaté une cloche de fêlée, elle a été immobilisée pour éviter qu'elle ne se scinde en deux.

- **Vélos électriques** – Il est indiqué qu'il n'y a aucun gestionnaire potentiel pour assurer la régie des vélos. Compte tenu de la vétusté des vélos, les élus se demandent s'il ne faut pas envisager de les revendre.

- **Gestion des marchés** – Après contact avec la municipalité de Cassagnes-Bégonhès, nous sommes en attente de renseignements via l'entreprise Fréry (Châteauroux), entreprise mandatant un placier aux foires et marchés de Cassagnes-Bégonhès.

- **Valorisation et attractivité de Pareloup** - Une première rencontre aura lieu avec l'Adefpat, le vendredi 26 mars après-midi à la base nautique.

Le groupe de travail sera constitué

- de personnes hors conseil municipal,

- d'élus qui sont Guy LACAN, Cécile LACAZE, Joël BARTHES, Jean-Charles VAYSSETTES,

- de René VERGELY représentant d'association (Aviron), Jean-Claude TROUCHE en tant qu'utilisateur de la plage et des pontons d'amarrage, Rodolphe ALBOUY papa de jeunes enfants éventuels utilisateurs.

- **Projet Fablab** – Monsieur le maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame BENTLEY du Club Bidouille, sont favorables pour participer au projet mais pas pour le porter.

Cécile LACAZE fait part de son contact avec le Conseil Régional qui est favorable au dépôt d'un dossier d'intention et qu'elle veut bien suivre ce projet mais qu'elle souhaite un soutien en complément de celui de Monsieur le Maire.

Une réunion est programmée mardi 23 février à 18h en mairie, avec les acteurs du projet. Jean-Claude TROUCHE et Vincent BENOIT y assisteront aussi.

- **Salon du Livre** – Compte tenu du contexte sanitaire, il est en projet de l'organiser en plein air, au Jardin d'Arvieu, le 18 juillet prochain. De nouvelles personnes ont intégré le groupe organisateur d'Arvieu Art de Vivre.

- **Sentiers pédestres** – Monsieur CANITROT Hubert de Salles-Curan se propose de venir à Arvieu pour parler du balisage des sentiers. Il est souhaitable d'élargir cette rencontre à nos randonneurs de la commune. Il est indiqué que le Petr du Lévézou, souhaite travailler sur l'harmonisation du balisage des sentiers de l'ensemble du territoire.

- **Base nautique** – Rendez-vous est pris pour le 11 mars prochain à 9h, avec Monsieur Christophe CARTAYRADE, architecte, pour une première approche concernant l'aménagement de ce bâtiment.

- **Réunion du Centre Communal d'Action Sociale** le 2 mars prochain à 20h30 en mairie.

- **Réunion Cadre de Vie** le 6 mars à 9h en mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.